

Avis de santé important

Renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé Accès aux fournitures et à l'équipement – pH1N1

12 novembre 2009

Volume 6, numéro 21

Page 1 de 2

Cet *Avis de santé important* présente des renseignements à l'intention de tous les fournisseurs de soins de santé de l'Ontario concernant l'accès aux fournitures et à l'équipement de lutte contre les infections qui sont conservés dans la réserve provinciale.

État de la situation

La demande internationale et intérieure pour certains équipements et fournitures de santé continue d'augmenter depuis l'arrivée du virus pH1N1. Par conséquent, certains fournisseurs et les organismes de soins de santé en Ontario ont de la difficulté à obtenir certains produits par l'entremise des chaînes d'approvisionnement normales.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a entrepris la constitution progressive d'une réserve de fournitures et d'équipement. Le 22 octobre, l'activation partielle de la réserve a été annoncée pour les fournisseurs de soins de santé communautaires ainsi que les foyers de soins de longue durée. À compter d'aujourd'hui, tous les autres fournisseurs et organismes de soins de santé ont accès à la réserve.

La réserve provinciale est destinée uniquement aux cas d'urgence. Le ministère prie les fournisseurs et les organismes de soins de santé de commencer par obtenir leurs fournitures auprès des fournisseurs existants. Le recours à la réserve provinciale doit uniquement avoir lieu lorsque ces fournisseurs ne

peuvent honorer les commandes. Comme la réserve provinciale détient des stocks limités, nous demandons à tous les acteurs de les utiliser de manière responsable et judicieuse afin de s'assurer que les fournitures sont acheminées à ceux qui en ont le plus besoin.

Points saillants :

- Le ministère facilite l'accès à la réserve provinciale de fournitures et d'équipement afin d'aider le système de santé à lutter contre le virus pH1N1
- Tous les fournisseurs et organismes de soins de santé peuvent maintenant faire une commande d'urgence de fournitures de la réserve
- Les fournisseurs de soins de santé sont priés de faire preuve de jugement dans le recours à la réserve afin d'en assurer la disponibilité pour ceux qui en ont le plus besoin

Accès à la réserve

Nous recommandons que chaque organisme de santé désigne une personne et au moins un remplaçant afin de commander des fournitures auprès de la réserve provinciale au nom de l'organisme.

Un manuel et une liste des fournitures en stock peuvent être téléchargés : www.health.gov.on.ca/poms. Nota : Certains fournisseurs de soins de santé, comme les médecins

de famille, disposent d'une « trousse » contenant des fournitures préétablies, tandis que d'autres fournisseurs devront commander depuis la liste de fournitures disponibles.

Les fournisseurs et les organismes de soins de santé peuvent accéder à la réserve provinciale de deux manières : i) par Internet ii) par télécopieur.

Par Internet

Si vous faites partie de l'un des groupes suivants, vous pouvez accéder en ligne aux fournitures par l'entremise du Système de gestion des commandes en cas de pandémie (SGCP) :

- Centres de santé communautaire
- Services communautaires de soutien
- Centres de traitement pour enfants
- Centres d'accès aux soins communautaires
- Fournisseurs de services de santé aux Premières nations
- Hôpitaux
- Soins de longue durée
- Médecins et praticiens
- Bureaux de santé publique

L'adresse du site Web du SGCP est la suivante : www.health.gov.on.ca/poms (en anglais seulement).

Vous devrez utiliser un identifiant unique pour accéder au système, comme un numéro d'institution, un numéro d'établissement ou un numéro d'enregistrement de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario. Veuillez consulter le manuel pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de commande.

Par télécopieur

Si vous appartenez à l'un des groupes suivants, vous pouvez commander des fournitures par télécopieur.

Vous trouverez le formulaire de commande par télécopieur à : www.health.gov.on.ca/poms.

Vous devez télécopier les formulaires dûment remplis au **905 738-8129**.

- Centres de traitement de la toxicomanie
- Centres de santé mentale
- Services médicaux d'urgence
- Centres de soins contre la grippe
- Infirmières praticiennes
- Services médicaux d'urgence
- Autres fournisseurs de soins de santé

Vous trouverez le formulaire de commande par télécopieur à : www.health.gov.on.ca/poms. Si vous n'avez pas accès au formulaire par Internet, veuillez communiquer avec le Service de renseignements aux professionnels de la santé au 1 866 212-2272. Consultez le manuel pour de plus amples renseignements sur le processus de commande. Vous devez télécopier les formulaires dûment remplis au **905 738-8129**.

Pour de plus amples renseignements

Si vous avez des questions concernant le programme de réserve, veuillez appeler le Service de renseignements aux professionnels de la santé du ministère au 1 866 212-2272*.

Heures d'ouverture**

du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

le samedi et le dimanche, de 9 h à 16 h

*Ce service de renseignements a uniquement pour but d'offrir des directives et un soutien aux travailleurs de la santé et n'est pas un service de renseignements à l'intention du public.

**Les heures d'ouverture peuvent changer sans préavis.

Veuillez vous renseigner dans les prochains *Avis de santé importants* pour connaître les changements d'horaire.

**Des services hors des heures normales sont disponibles en cas d'urgence et peuvent être obtenus par l'entremise du Service de renseignements aux professionnels de la santé.

(original signé par)

D^{re} Arlene S. King
Médecin hygiéniste en chef

(original signé par)

Phil Graham
Codirecteur, opérations (int.)
Direction de la gestion des situations d'urgence

(original signé par)

Tiffany Jay
Codirectrice, politiques et planification (int.)
Direction de la gestion des situations d'urgence